



Conseil économique et social

Distr. générale
26 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Cinquième réunion

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre du programme de travail actuel au titre du Protocole, notamment au regard du Plan stratégique 2015-2020 et des questions financières

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2015-2017, notamment au regard du Plan stratégique 2015-2020

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi par le secrétariat en application de la décision II/3 de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (voir ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1 décision II/3, par. 2). Il donne un aperçu, pour la période allant du 16 août 2015 au 15 août 2016, de l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour 2015-2017, qui figure en annexe de cette décision. Des informations relatives à la mise en œuvre au 15 août 2015 du programme de travail pour 2015-2017 sont fournies dans le rapport de situation présenté au Groupe de travail des Parties à sa quatrième réunion (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/3).



I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/3, annexe) pour la période allant du 16 août 2015 au 15 août 2016 (période à l'examen)¹, en mettant l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels. Il fournit également des informations sur les liens existant entre les activités du programme de travail et les objectifs et domaines d'intervention définis dans le plan stratégique 2015-2020 (ibid., décision II/2, annexe). Dans ce contexte, il convient de noter que si le rapport sur la mise en œuvre du programme concerne principalement les activités menées par le secrétariat et les organes relevant du Protocole, le plan stratégique contient des objectifs censés être atteints non seulement par le secrétariat et ces organes, mais aussi par les Parties, et les organisations de la société civile et autres partenaires.

2. Dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre le programme de travail, le secrétariat a fait tout son possible pour éviter les chevauchements d'activités et un gaspillage des ressources :

a) En recherchant les synergies avec les activités menées sous l'égide d'autres organisations partenaires ;

b) En réalisant des études thématiques spécifiques avant d'entreprendre des activités afin de mieux répondre aux besoins des Parties et des intervenants ;

c) En utilisant et en élaborant sans cesse davantage d'outils électroniques pour les activités menées au titre du Protocole (par exemple, consultations par courriel, conférences téléphoniques, bases de données en ligne, outil d'établissement de rapports en ligne pour la présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre, mécanisme d'échange d'informations et portail mondial PRTR.net.).

II. Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail

A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

3. Au cours de la période considérée, le Comité d'examen du respect des dispositions a tenu sa quatrième réunion à Genève du 27 au 29 avril 2015 et entrepris ensuite plusieurs consultations par courrier électronique². Le Comité s'est principalement attelé à réviser, sur la base des commentaires reçus des Parties et des intervenants, deux documents soumis pour examen au Groupe de travail lors de sa présente session et intitulés : a) Projet de questions systémiques relatives à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur les moyens d'y remédier (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/5) ; b) Projet de directives pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/6). Le Groupe de travail avait examiné des versions antérieures de ces documents lors de sa quatrième réunion tenue à Madrid le 26 novembre 2015 et demandé à ce que le Président du Comité les établisse sous leur forme définitive avec l'appui du secrétariat et sur la base des commentaires reçus des Parties et des intervenants (voir ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/2).

¹ Pour des précisions sur l'exécution au 15 août 2015 du programme de travail pour 2015-2017, voir le document ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/3.

² Les documents correspondants et d'autres informations sur les travaux du Comité d'examen du respect des dispositions peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/prtr-cc.html>.

4. À ce jour, le Comité n'a reçu aucune demande d'examen émanant d'une Partie au sujet du respect des obligations par d'autres Parties, aucune demande des Parties relative au respect de leurs propres obligations ni aucun renvoi de question officielle émanant du secrétariat ou communication officielle émanant du public au sujet du respect des dispositions du Protocole.

5. Les présidents des organes chargés de l'application ou du respect des dispositions au titre des accords multilatéraux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatifs à l'environnement ont continué de tenir des réunions informelles pour échanger des informations sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques en rapport avec les travaux de leurs organes respectifs. La quatrième réunion des Présidents du Comité d'examen du respect des dispositions et du Comité d'application s'est tenue à Genève le 20 juin 2016³.

6. Les activités menées dans le cadre du mécanisme d'examen du respect des dispositions contribuent à la réalisation des objectifs I.1 et I.3 à I.6 du domaine d'intervention I et à celle de tous les objectifs du domaine d'intervention III du plan stratégique 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/2, annexe).

B. Assistance technique

7. Les activités d'assistance technique peuvent comprendre des projets ponctuels à l'intention de pays ayant besoin d'une aide, notamment sous forme d'ateliers de formation, de documents d'orientation et de services d'experts. Elles contribuent principalement à la réalisation des objectifs des domaines d'intervention I et II du plan stratégique.

1. Ateliers et projets de pays

8. À l'occasion de l'atelier organisé à Madrid du 26 au 28 novembre 2015 par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour le lancement de son projet mondial sur la mise en place de registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) en tant qu'outil de déclaration, de diffusion de l'information et de sensibilisation concernant les polluants organiques persistants (POP), élaboré à l'intention du Bélarus, du Cambodge, de l'Équateur, du Kazakhstan, du Pérou et de la République de Moldova, le secrétariat a présenté et fait la promotion du Protocole sur les RRTP.

9. Des travaux préparatoires ont commencé en vue de l'organisation d'un second atelier sous-régional pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, qui devrait avoir lieu à Minsk, du 19 au 21 septembre 2016. L'atelier sera organisé par le secrétariat en coopération avec le Ministère biélorussien des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. En outre, un projet financé par l'Allemagne, qui vise à promouvoir les RRTP en Europe du Sud-Est et en République de Moldova, est réalisé en 2016 par le Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale et orientale avec l'appui consultatif du secrétariat.

2. Assistance technique au moyen d'outils électroniques

10. Le secrétariat a continué d'administrer le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale⁴ et le portail mondial PRTR.net⁵. Ce portail

³ Pour plus d'informations, voir la page « joint work and informal networks » du site Internet de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/joint-work-and-informal-networks.html>.

⁴ Voir <http://aarhusclearinghouse.unece.org/>.

est utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant les RRTP. Le secrétariat du Protocole a géré et actualisé le portail PRTR.net en collaboration avec l'UNITAR et l'Organisation coopération et de développement économiques (OCDE), et continue de coopérer étroitement avec l'UNITAR afin de permettre aux centres de liaison et partenaires nationaux d'utiliser efficacement le portail PRTR.net et la plateforme PRTR:Learn⁶. En outre, le secrétariat a commencé à moderniser ces deux sites Web afin de les rendre plus attrayants et conviviaux en y intégrant de nouvelles technologies, des cyberfonctionnalités et des outils de recherche.

11. Le secrétariat continue également d'administrer une base de données sur les activités de renforcement des capacités⁷, qui fournit des informations sur les activités passées, présentes et futures de renforcement des capacités en matière de RRTP. Une des fonctionnalités du portail PRTR.net permet aux centres de liaison et partenaires nationaux de se connecter à cette base et d'y ajouter des données.

12. La section du site Web de la CEE consacrée au Protocole sur les RRTP a été régulièrement actualisée au cours de la période intersessions. On trouvera en outre à la section D des renseignements sur l'outil de communication d'informations en ligne.

13. Pour appuyer la préparation de la quatrième réunion du Groupe de travail des Parties, le secrétariat a conduit une enquête en ligne sur la situation actuelle des activités de renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale afin d'analyser les besoins, les difficultés rencontrées et les priorités en matière de RRTP, et sur la bonne exécution de ces activités.

C. Échange d'informations d'ordre technique

14. L'échange d'informations d'ordre technique a pour objet de suivre et de faciliter l'application du Protocole. La méthode de travail suivie prévoit des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des réunions spéciales et l'utilisation d'outils électroniques. Cet échange participe à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, particulièrement les objectifs I.1, I.2, II.1, II.3 et III.1.

15. On trouvera aussi aux sections B et E une description des formations, enquêtes, ateliers sous-régionaux, outils électroniques et autres activités qui permettent un échange d'informations d'ordre technique. Les sections D et F fournissent des renseignements sur le mécanisme d'établissement de rapports et sur les réunions du Groupe de travail des Parties.

D. Mécanisme d'établissement de rapports

16. Le mécanisme d'établissement de rapports a pour objet de suivre et de faciliter l'application du Protocole, l'examen du respect des dispositions et l'échange de données d'expérience. La méthode de travail se compose des éléments suivants : réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, échange d'informations d'ordre technique sur l'application des moyens électroniques et l'utilisation de la base de données en ligne relative aux rapports nationaux sur la mise en œuvre du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, du site Web PRTR:Learn et de la matrice d'activités de renforcement des capacités des RRTP, et communication d'informations en ligne. Cette

⁵ Voir <http://www.prtr.net/>.

⁶ Voir <http://prtr.unitar.org/>.

⁷ Disponible à l'adresse <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/RLsearch.asp>.

activité du programme de travail contribue à la réalisation des objectifs fixés dans le domaine d'intervention I du plan stratégique.

17. L'outil de communication d'informations en ligne⁸ que les Parties ont utilisé pour la première fois pour soumettre leur rapport national de mise en œuvre lors du cycle d'établissement des rapports de 2014 servira de nouveau pour le cycle de 2017.

18. L'Albanie, Chypre et la Slovaquie n'ayant pas soumis leur rapport national de mise en œuvre pour le cycle de 2014 avant la deuxième session de la Réunion des Parties qui s'est tenue à Maastricht (Pays-Bas) les 3 et 4 juillet 2014, ces Parties ont été invitées à le faire avant le 1^{er} octobre 2014. Au 15 août 2016, seul celui de la Slovaquie n'avait pas été reçu.

E. Actions de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus

19. Les activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus ont pour objectif de mieux faire connaître le Protocole dans toute la région de la CEE et au-delà, d'en accroître le nombre des Parties et d'en encourager l'application dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et processus connexes, par exemple l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elles prennent les formes suivantes : participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clés ; appui à des ateliers organisés par d'autres entités ; préparation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents relatifs au Protocole ; mise à jour du site Internet ; rédaction et révision d'articles sur le Protocole. Ces activités du programme de travail contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, concrètement les objectifs I.1, II.2 à II.4 et III.1.

20. Le secrétariat a fourni des informations concernant la Convention et son Protocole au Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux (Rapporteur spécial sur les déchets toxiques) pour le rapport annuel qu'il doit présenter au Conseil des droits de l'homme à propos du droit d'accès à l'information tout au long du cycle de vie des produits et déchets dangereux (A/HRC/30/40). Il a également participé le 16 septembre 2015 au dialogue avec le Rapporteur spécial, organisé dans le cadre de la trentième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 14 septembre au 2 octobre 2015) et, le 18 septembre, à une table ronde en marge de la session sur le thème « Droit à l'information sur les produits et déchets dangereux », afin de mieux faire connaître la Convention et le Protocole⁹.

21. Le Secrétaire exécutif de la CEE a assuré la promotion de la Convention et de son Protocole, ainsi que d'autres instruments de la Commission, lors de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tenue à Genève du 28 septembre au 2 octobre 2015¹⁰. Le secrétariat a poursuivi cette action de promotion lors d'une manifestation parallèle intitulée « Exposition dans le cadre du travail : expériences de promotion d'une gestion plus durable des produits chimiques » qui a eu lieu le

⁸ Disponible à l'adresse <http://www2.unece.org/prtr-nir/>.

⁹ On trouvera de plus amples informations à l'adresse <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/ToxicWastes/Pages/Righttoinformation.aspx>.

¹⁰ On trouvera de plus amples informations à l'adresse http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=534&Itemid=696.

30 septembre 2015 et où le Rapporteur spécial sur les déchets toxiques a souligné l'importance de l'accès à l'information pour les travailleurs.

22. Une deuxième table ronde mondiale sur les RRTP, organisée sous les auspices de la CEE et de l'OCDE et en coopération avec l'UNITAR et le PNUE, s'est tenue à Madrid les 24 et 25 novembre 2015, à l'invitation de l'Espagne. Elle était présidée par le Japon et la Suède. Cette manifestation a favorisé les échanges de données d'expérience entre différents gouvernements et intervenants et a aidé au renforcement des capacités des experts et à la promotion des synergies sur les questions liées aux RRTP. Les exposés et les discussions ont principalement porté sur les bonnes pratiques, les difficultés généralement rencontrées et les nouvelles possibilités liées au développement des RRTP. La table ronde était coprésidée par les Présidents de la Réunion des Parties au Protocole et de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP.

23. Dans le cadre de ces activités, le secrétariat a également participé à plusieurs ateliers et autres manifestations organisés dans divers pays ou a pris des dispositions pour que puissent y participer des représentants d'organes créés en application de la Convention et du Protocole. Il s'est notamment employé à faire connaître les travaux menés dans le cadre du Protocole et leurs liens avec d'autres traités et processus, notamment lors des manifestations suivantes :

a) L'atelier international sur la mise en œuvre intégrée au niveau national des objectifs de développement durable et des accords internationaux sur les produits chimiques et les déchets, organisé conjointement par le PNUE, l'UNITAR et le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques à l'intention d'experts et de parties prenantes (Genève, 11 au 13 avril 2016) ;

b) La consultation sur Global Chemicals Outlook II (Genève, 13 et 14 avril 2016) ;

c) La réunion interorganisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques (Genève, 10 mai 2016). Cette réunion spéciale d'une journée a été organisée à l'invitation du sous-programme Substances toxiques et déchets dangereux du PNUE et a rassemblé 25 participants de 16 entités et secrétariats ;

d) La huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016, y compris la manifestation parallèle du 8 juin 2016 consacrée au rôle des RRTP en tant qu'outil de surveillance publique de la qualité de l'air ;

e) La manifestation parallèle sur l'accès à l'information et les droits de l'homme, qui s'est tenue le 14 juin 2016 en marge de la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 13 juin au 1^{er} juillet et 8 juillet 2016).

24. Le secrétariat s'est également efforcé de promouvoir le Protocole à travers divers rapports et articles rédigés sous l'égide de la CEE et d'organisations partenaires, dont sa contribution à la sixième édition du *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour la région paneuropéenne*¹¹ préparé par le PNUE et la CEE avec l'appui de l'Agence européenne pour l'environnement et en étroite collaboration avec des institutions partenaires et des experts, et qui porte sur la situation actuelle de la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole sur les RRTP.

¹¹ Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2016.

25. Le secrétariat a poursuivi son action de communication renforcée en distribuant des documents sur la Convention et le Protocole aux centres de liaison nationaux, aux centres Aarhus, aux organisations non gouvernementales et aux institutions universitaires de la région de la CEE.

F. Coordination et contrôle des activités intersessions

26. La coordination et le contrôle des activités intersessions au titre du Protocole s'effectuent lors de réunions du Groupe de travail des Parties, de réunions du Bureau selon les besoins et de consultations par courriel entre les membres du Bureau. Cette activité du programme de travail participe à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique.

27. Le secrétariat a assuré le service de la quatrième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole, ainsi que celui des neuvième et dixième réunions du Bureau, qui ont eu lieu respectivement à Madrid le 27 novembre 2015 et à Genève le 7 juillet 2016, et il a coordonné un certain nombre de consultations par courriel entre les membres du Bureau.

28. Des représentants du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ont continué de tenir des réunions informelles pour échanger des informations sur les priorités définies au titre de ces accords ainsi que pour recenser et examiner les domaines susceptibles de donner lieu à une coopération et à des synergies, à la lumière des principaux faits survenus récemment ou à prévoir en matière d'environnement. Le Président de la Réunion des Parties au Protocole a participé à la toute dernière réunion qui a eu lieu à Genève le 26 octobre 2015, de même que le secrétariat¹².

29. Le Président de la Réunion des Parties a également présenté les activités menées au titre du Protocole à la vingt et unième session du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 27 au 30 octobre 2015).

30. Au 15 août 2016, le Protocole comptait 35 Parties, Malte et l'Ukraine l'ayant ratifié respectivement le 20 mai et le 2 mai 2016.

G. Évaluation technique des dispositions du Protocole

31. L'évaluation technique des dispositions du Protocole comprend l'élaboration, pour la Réunion des Parties, de recommandations relatives à des questions techniques, sur la base des rapports d'évaluation. La méthode de travail suivie pour cette évaluation comprend des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des consultations par voie électronique et la rédaction de rapports d'évaluation sur l'expérience acquise dans l'élaboration de registres nationaux des rejets et transferts de polluants, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole. Cette activité du programme de travail contribue à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, particulièrement les objectifs I.1 à I.6, II.1 et III.1 à III.4.

32. À sa première réunion tenue à Genève les 28 et 29 novembre 2011, le Groupe de travail des Parties a décidé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de modifier les dispositions du Protocole et que des données d'expérience devaient être recueillies avant qu'une telle révision soit entreprise. Le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du

¹² Les résumés des réunions établis par le Président, qui comprennent une liste des participants, peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/informal-networks.html>.

Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2014/5)¹³ présenté à la Réunion des Parties lors de sa deuxième session et les rapports individuels nationaux sur la mise en œuvre portant sur le premier cycle de présentation de rapports¹⁴, qui a servi de base à la synthèse, offrent un aperçu de certaines des questions liées à l'évaluation technique des dispositions du Protocole. Les travaux en cours sous l'égide du Comité d'examen du respect des dispositions en vue de l'élaboration d'un document traitant des problèmes systémiques liés à l'application du Protocole (voir par. 3), que le Groupe de travail examine actuellement, abordent ce domaine d'activité.

VIII. Appui horizontal

33. Pendant la période 2015-2016, les activités menées au titre de l'appui horizontal ont eu pour objectif de fournir un appui global embrassant plusieurs domaines de fond du programme de travail, notamment au moyen de services de secrétariat et de formation du personnel. Ces activités participent à la réalisation des objectifs fixés dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique.

¹³ Disponible à l'adresse http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#/.

¹⁴ Disponibles à l'adresse http://www.unece.org/env/pp/prtr_reports_implementation_2014.html.